

EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2022

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-sept septembre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N°19

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Bernard COMBES, Mme Ayse TARI par M. Fabrice MARTHON, Mme Zohra HAMZAOUI par Mme Sylvie CHRISTOPHE.

Etaient absents : M. Michel BREUILH, M. Grégory HUGUE, Mme Micheline GENEIX.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation de la mise à la réforme d'instruments de musique hors d'usage

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Considérant que le Conservatoire gère un parc instrumental qu'il met à la disposition des élèves par location,
- Considérant que ce parc instrumental, très utilisé, vieillit et que certains instruments sont usagés et non réparables,
- Considérant qu'il convient de mettre à la réforme certains de ces instruments de musique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Approuve la mise à la réforme des instruments de musique hors d'usage suivants :

DESIGNATION	MARQUE	N° INVENTAIRE	NUMERO	REFERENCE	ANNEE ACHAT
SAXOPHONE	ARBITER PRO SOUND	S21	2644	SOPRANO Courbe	2003
SAXOPHONE	ANTIGUA WINDS	S13	2389	SOPRANO	2000

2 - Précise que ces instruments de musique seront retirés de l'inventaire du patrimoine de la collectivité.

3 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télécours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Le Maire,
Bernard COMBES



Le secrétaire de Séance

Clément VERGNE



Transmis au Contrôle de Légalité le : **30 SEP. 2022**
Date et ref de l'accusé de réception : **30 SEP. 2022**

MS - 2792022